



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
22 MARS 2021

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 22 mars 2021 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

M. Gabriel Michaud, vice-président
M. Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Ricard, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies RAIM
M. Daniel Paquette, directeur des opérations RAIM

RÉSOLUTION NO : E18-03-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E19-03-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 février 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de soumission RAETM-2021-003 – Mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôles de l'usine d'épuration et des stations de pompage;
6. Renouvellement (2^e) du contrat RAETM-2019-003 – Services d'entretien et tonte de la pelouse des sites de la RAETM;
7. Affaires nouvelles;
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E20-03-2021
(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 février 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 février 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E21-03-2021
(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 416 981,81 \$ et de 2 531,31 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la liste des comptes à payer au montant de 208 261,33 \$ préparée le 16 mars 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E22-03-2021
(Adoption de soumission RAETM-2021-003 – Mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôles de l'usine d'épuration et des stations de pompage)

ATTENDU la résolution 52-05-2020 par laquelle la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels de conception des plans et devis et la surveillance des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 février 2021 pour la réalisation des travaux (RAETM-2021-003);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 mars 2021, à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix (t.t.c.)
Automatisation D2E inc.	581 256,11 \$
Gastier MP inc.	1-103-750,63-\$ Erreur de calcul 1 103 750,00 \$

ATTENDU QUE des erreurs de calcul ont été corrigées dans la soumission de Gastier MP inc. et que cela n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Automatisation D2E inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 mars 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 847 480,73 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique du 16 mars 2021 de M. Martin Gendron, ing., chef technique – automatisation et contrôle de la firme GBI experts-conseils inc.;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Automatisation D2E inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 22 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de l'entreprise Automatisation D2E inc. pour les travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôles de l'usine d'épuration et des stations de pompage, au montant de 505 550,00 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit financée par le règlement d'emprunt 121.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E23-03-2021 (Renouvellement (2^e) du contrat RAETM-2019-003 – Services d'entretien et tonte de la pelouse des sites de la RAETM)

ATTENDU la résolution 35-04-2019 adoptée le 23 avril 2019, acceptant la soumission de l'entreprise Déneigement Desjardins Lincourt pour les services d'entretien et tonte de la pelouse des sites de la RAETM pour un contrat d'un (1) an au montant de 10 988,84 \$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (RAETM-2019-003);

ATTENDU la résolution 36-04-2020 renouvelant pour une première année la soumission numéro RAETM-2019-003 pour les services d'entretien et tonte de pelouse des sites de la RAETM pour la période du 1^{er} mai 2020 au 15 novembre 2020;

ATTENDU QUE la RAETM est satisfaite de la prestation du fournisseur et que l'article 12 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 11 348,79 \$ (t.t.c.) représentant la valeur du contrat précédent plus l'IPC pour la région de Montréal;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Déneigement Desjardins Lincourt inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 22 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte pour un deuxième renouvellement d'un (1) an, couvrant la période du 1^{er} mai 2021 au 15 novembre 2021, la soumission de l'entreprise Déneigement Desjardins Lincourt inc. pour les services d'entretien et tonte de pelouse des sites de la RAETM, au montant de 9 870,66 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E24-03-2021
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ


Président


secrétaire-trésorière